

BULLETIN MUNICIPAL

MARS 2026



1371, rue du Centenaire, La Conception, Québec, J0T 1M0 • info@municipalite.laconception.qc.ca • municipalite.laconception.qc.ca

MOT DU MAIRE

Chères citoyennes
Chers citoyens,

L'hiver tire enfin à sa fin. Malgré ses épisodes de froid et les importantes chutes de neige, il nous aura permis de profiter pleinement des activités qui font la richesse de notre milieu. Avec l'arrivée graduelle du printemps, nous tournons maintenant notre regard vers la saison estivale qui s'annonce.

À l'approche des beaux jours, je souhaite prendre un moment pour aborder un sujet qui nous touche collectivement et qui suscite, je le sais, beaucoup de réactions: la protection des bandes riveraines.

Notre municipalité a le privilège d'être bordée par des lacs et des cours d'eau exceptionnels, qui contribuent grandement à la qualité de vie, à l'attractivité et à la valeur de notre territoire. Cette richesse naturelle est toutefois fragile. Les bandes riveraines jouent un rôle essentiel dans la protection de ces milieux: elles stabilisent les berges, réduisent l'érosion et contribuent directement à la qualité de l'eau, aujourd'hui comme pour les générations à venir.

Je suis pleinement conscient que les règles entourant l'aménagement des rives peuvent sembler exigeantes, parfois difficiles à comprendre, et qu'elles peuvent entraîner des inquiétudes ou de l'insatisfaction. Il est important pour moi de réaffirmer que l'objectif de la Municipalité n'est pas de compliquer la vie des citoyens, mais bien de protéger un bien collectif précieux, dans une optique de responsabilité et de durabilité.

C'est d'ailleurs pourquoi, la Municipalité a fait le choix d'accompagner les propriétaires riverains en misant sur l'information, le dialogue et le soutien personnalisé. Notre équipe administrative, et plus particulièrement notre agent en environnement, est là pour vous guider, répondre à vos questions et vous aider à trouver des solutions conformes à la réglementation, adaptées à votre réalité.

SÉANCES DE VOTRE CONSEIL MUNICIPAL

Les séances du Conseil sont l'occasion de rencontrer le maire et les conseillers municipaux. C'est le moment de poser des questions, s'informer sur les projets de la Municipalité et discuter des enjeux. Les séances sont également diffusées en direct via visioconférence, mais non enregistrées.

Le lien pour celle-ci est disponible ici :

www.municipalite.laconception.qc.ca/ordre-du-jour-et-proces-verbaux/



Je vous invite donc à prendre connaissance de l'article qui accompagne ce bulletin. Il vise à expliquer la démarche, à clarifier les règles en vigueur et à rappeler les ressources mises à votre disposition. N'hésitez jamais à communiquer avec notre équipe avant d'entreprendre des travaux: un accompagnement en amont permet bien souvent d'éviter des situations difficiles par la suite.

Enfin, je tiens à souligner l'importance du respect dans nos échanges. Les employés municipaux interviennent dans le cadre de leurs fonctions et travaillent avec professionnalisme pour le bien de l'ensemble de la communauté. La collaboration et le dialogue demeurent les meilleures voies pour avancer ensemble.

En protégeant nos rives, nous posons un geste concret pour préserver notre environnement, notre paysage et notre qualité de vie. C'est collectivement, dans un esprit de respect et de coopération, que nous y arriverons. D'autant plus que la protection des rives et la santé des cours d'eau sont directement liées à la valeur de vos propriétés.

Je vous remercie de votre attention et de votre engagement envers notre milieu.

Votre maire, *Gaëtan Castilloux*



JOURS FÉRIÉS

Prendre note que les bureaux municipaux seront fermés aux dates suivantes :

Vendredi 3 avril 2026 (Vendredi Saint)
Lundi 6 avril 2026 (Lundi de Pâques)
Lundi 18 mai 2026 (Journée nationale des Patriotes)



SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2026

Toujours à 19 h 30 :

- Lundi, 13 avril
- Lundi, 11 mai
- Lundi, 8 juin
- Lundi, 13 juillet
- Lundi, 10 août
- Lundi, 14 septembre
- Mardi, 13 octobre
- Lundi, 9 novembre
- Lundi, 14 décembre



PORTES OUVERTES ET INAUGURATION OFFICIELLE

La Municipalité est fière d'annoncer la tenue, possiblement en **juin 2026**, de deux événements marquants soulignant l'agrandissement et la rénovation de l'Hôtel de ville ainsi que la construction du nouveau garage municipal.

Une **journée portes ouvertes**, qui se tiendra un jour de fin de semaine, permettra aux citoyennes et citoyens de visiter les nouvelles installations, de rencontrer l'équipe municipale et de découvrir les améliorations apportées afin de mieux vous servir.

Une **inauguration officielle**, en présence de la députée et de la ministre, aura également lieu en semaine afin de souligner l'importance de ces investissements pour notre communauté et l'importante aide financière obtenue de la part du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Tous les citoyens seront cordialement invités à participer à ces événements.

Les dates et les détails suivront prochainement.

Au plaisir de vous y accueillir en grand nombre !

COMPTES DE TAXES

Vos comptes de taxes ont été transmis le 10 février dernier, assurez-vous de l'avoir reçu !

La date d'échéance du premier versement était le 12 mars 2026.

Pour les comptes de taxes de 300 \$ et plus, les contribuables peuvent acquitter leur compte en 4 versements, sans intérêt. Les échéances suivant le premier versement sont donc les suivantes :

- 2^e versement : 14 mai 2026
- 3^e versement : 16 juillet 2026
- 4^e versement : 17 septembre 2026

DÉFIBRILLATEURS DISPONIBLES SUR LE TERRITOIRE DE LA CONCEPTION

Comme nous l'avions déjà annoncé dans un bulletin municipal, La Municipalité de La Conception s'est dotée de défibrillateurs pour la sécurité de ses citoyens. La Municipalité croit sincèrement que le fait de détenir des défibrillateurs externes automatisés (DEA) assure la sécurité publique, car cela permet de sauver des vies lors d'un arrêt cardiorespiratoire (ACR) survenant dans ces lieux publics. Pour cette raison, la Municipalité s'est procuré un quatrième défibrillateur. Ils sont disponibles aux endroits suivants :

▪ **Hôtel de Ville**

1371 rue du Centenaire à La Conception - 819-681-3016
(accessible pendant les heures d'ouverture : lundi au jeudi de 7 h 45 à midi et de 13 h à 16 h 30 et le vendredi entre 8 h et midi, par la porte d'entrée principale);

▪ **Nouveau Garage municipal**

2157, rue des Violettes à La Conception - 819-681-3016
(accessible pendant les heures d'ouverture : lundi au jeudi de 7 h à 16 h 15 et le vendredi entre 7 h et 11 h 30, par la porte d'entrée principale);

▪ **Camping du lac Boisseau**

2996, chemin des Chênes Ouest, Lac Boisseau à La Conception - 819-430-8169
(accessible pendant les dates et heures d'ouverture : 15 mai au 31 octobre du lundi au dimanche de 9 h à 21 h);

▪ **Montagne d'Argent**

1000, route de la Montagne d'Argent à La Conception - 819-430-8169
(accessible pendant les heures d'ouverture : lundi au dimanche de 8 h 30 à 90 minutes avant le coucher du soleil);

▪ **Bientôt disponible: Vestiaire du pavillon des Loisirs**

au 1371, rue du Centenaire à La Conception
819-681-3016 (accessible en tout temps pendant la saison hivernale (dates à confirmer).

Les DEA sont conçus pour être utilisés par n'importe quel citoyen, même sans formation préalable, grâce à des instructions vocales et visuelles étape par étape.

L'appareil analyse automatiquement le rythme cardiaque et ne délivre un choc que si cela est nécessaire, éliminant tout risque d'erreur de la part de l'utilisateur.

Des outils comme l'application de la Fondation Jacques-de Champlain permettent aux citoyens de localiser rapidement le DEA le plus proche.





LA CRUE PRINTANIÈRE

Chaque année, la crue printanière affecte plusieurs résidents de la Municipalité. Les résidents des secteurs névralgiques, notamment ceux aux abords de la Rivière-Rouge, sont les premiers touchés par les inondations. Soyez assuré que l'équipe des travaux publics de la Municipalité surveille de très près la situation ainsi que les conditions météorologiques.

En cas de risque d'inondation, la Municipalité mettra à votre disposition des sacs et du sable à proximité du 2157, rue des Violettes.

N'oubliez pas que si l'eau menace d'entrer dans votre maison, coupez le courant afin d'écartier tout danger d'électrocution ou d'incendie.

Étes-vous inscrit aux alertes automatisées de la Municipalité ?

C'est la meilleure façon pour être informé rapidement lors de situations d'urgence. Inscrivez-vous directement sur le site internet de la Municipalité sous l'onglet « Sécurité publique - Mesures d'urgence ».

TROUSSE D'URGENCE

En prenant quelques mesures simples dès aujourd'hui, vous pouvez vous préparer afin d'avoir en tout temps dans votre domicile, les éléments essentiels pour subsister pendant au moins les 3 premiers jours d'un sinistre. Placez ces éléments dans un endroit pratique et facile d'accès. Idéalement, concentrez le maximum d'éléments au même endroit avec la mention « trousse d'urgence » et entreposez-les correctement (par exemple, dans des bacs ou des étagères). Si vous avez des enfants, informez-les d'où se trouvent les éléments d'urgence au cas où ils seraient seuls à la maison.

Vérifiez chaque année que le contenu est adéquat pour répondre à vos besoins, remplacez les piles et les réserves d'eau si nécessaire, ainsi que les aliments non périssables.

Voici les 10 articles essentiels à avoir dans votre trousse d'urgence :

- Eau potable (4 litres par personne / jour) ;
- Nourriture non périssable comme de la nourriture en conserve, des barres énergétiques et des aliments déshydratés (pour au moins 3 jours) ;
- Ouvre-boîte manuel ;
- Radio à piles — piles de rechange ;
- Lampe frontale ou de poche — piles de rechange ou lampe à manivelle ;
- Briquet ou allumettes et chandelles ;
- Trousse de premiers soins — antiseptiques, analgésiques, bandages adhésifs, compresses de gaze stériles, ciseaux, etc. ;
- Des articles d'hygiène personnelle ;
- Médicaments sous prescription (si applicable) ;
- Argent comptant.

À compter du 1^{er} juin 2026, les ligne 310-4141 et 4141 seront graduellement désactivées.

RETRAIT DES ABRIS D'AUTO TEMPORAIRES

Rappelez-vous, vous avez jusqu'au 15 avril pour démonter complètement et entreposer (toile et structure) vos abris d'auto temporaires.

Soyez prévoyants et évitez les amendes inutiles.



APPEL D'URGENCE COMPOSEZ LE **911**

APPEL NON URGENT TROUVEZ UN POSTE

Témoignage ou victime d'une **situation d'urgence** qui menace votre sécurité, celle des autres, vos biens ou l'environnement?

Composez le 911!

4141
310-4141

Visionnez notre vidéo explicative

Besoin de joindre la Sûreté du Québec pour une **situation non urgente**?

Communiquez avec votre POSTE!

MONT-TREMBLANT (514) 425-2723
SAINTE-AGATHE-DES-MONTS (514) 326-3131
SAINT-SAUVEUR (450) 227-4848
PREVOST (460) 224-6622

À compter du 1^{er} juin 2026, les lignes 310-4141 et 4141 seront graduellement désactivées.

RÉSUMÉ DES ACTIVITÉS DES DERNIERS MOIS



Conférence Manu Militari

Le 13 février dernier, nous avons eu le plaisir d'accueillir le rappeur et conférencier **Manu Militari** pour une rencontre inspirante destinée aux jeunes de 10 à 18 ans.

À travers un témoignage authentique et accessible, il a partagé son parcours, ses défis, ses réussites et les leçons apprises en chemin. Les thèmes abordés : la persévérance, l'estime de soi, les choix de vie et l'importance de croire en ses rêves ont particulièrement résonné auprès des jeunes présents.

La conférence a suscité de belles réflexions et des échanges enrichissants, offrant aux participants un moment à la fois motivant et rassembleur.

Nous remercions chaleureusement Manu Militari pour sa générosité et son ouverture, ainsi que tous les jeunes et accompagnateurs qui ont contribué au succès de cette activité.



Randos 50 ans et +

Le 26 janvier dernier marquait le retour des randonnées 50+.

Ce retour attendu a permis aux marcheurs de se retrouver, de profiter du plein air et de bouger ensemble dans une ambiance conviviale et motivante. Ces rencontres sont une belle occasion de maintenir un mode de vie actif tout en favorisant les échanges et le plaisir de partager un moment en groupe.

Nous remercions chaleureusement tous les participants pour leur enthousiasme ainsi que les personnes impliquées dans l'organisation de cette activité.

Au plaisir de poursuivre ces belles rencontres au cours des prochaines semaines !



Journée de la persévérance scolaire

Le jeudi 19 février, les jeunes de notre territoire ont été invités à célébrer leur persévérance scolaire lors de notre événement « Jeudi PerséVert ».

Au programme : patinage, glissade, feu de camp et guimauves. Ce moment convivial a permis aux participants de s'amuser et de souligner l'importance de leurs efforts scolaires tout en profitant de l'hiver.

Félicitations à tous les jeunes pour leur engagement et leur persévérance, et merci à tous ceux qui ont contribué à faire de cette activité un moment chaleureux et mémorable pour notre communauté.

Semaine de relâche

La semaine de relâche a été un franc succès auprès des jeunes participants !

Glissade en tube à Aventure Neige

La sortie à Aventure Neige a fait le bonheur de tous ! Les descentes en tube ont procuré sensations fortes, rires et souvenirs mémorables.

Atelier de cirque

Les jeunes ont pu s'initier aux arts du cirque dans une ambiance dynamique et amusante. Jonglerie, équilibre et acrobaties légères étaient au rendez-vous, favorisant la coordination, la confiance en soi et le travail d'équipe.

Heure du conte

Un moment plus calme, mais tout aussi apprécié ! Les enfants ont été captivés par des histoires animées de Sylvie D Lire qui ont stimulé leur imagination et encouragé le plaisir de la lecture.

Cinéma

La projection du film Zootopia 2 a permis aux jeunes de se détendre et de partager une activité conviviale entre amis, popcorn à la main !



Merci à la Fondation Tremblant pour son précieux soutien financier dans l'acquisition de notre nouveau matériel audiovisuel. Grâce à votre contribution, nos soirées cinéma prennent désormais une toute nouvelle ampleur et sont plus grandioses que jamais !



INSCRIPTION LOISIRS

Inscription Camp de jour La Toupie

Bonne nouvelle! Les inscriptions pour le **camp de jour La Toupie** ouvriront **très bientôt**.

Préparez-vous à offrir à vos enfants un été rempli de rires, d'aventures, de créativité et de nouvelles amitiés!



Période d'inscription pour les RÉSIDENTS:
du lundi 13 avril au dimanche 19 avril

Période d'inscription pour TOUS:
dès le lundi 20 avril

Date limite d'inscription :

10 mai 2026 ou jusqu'à capacité maximale atteinte

Nous avons tous très hâte de vous revoir ou vous rencontrer!

Coût d'inscription résident (incluant activités et sorties) :

- 1^{er} enfant : 355 \$
- 2^e enfant : 325 \$
- 3^e enfant : 295 \$
- 4^e enfant : 265 \$

Service de garde (saison) : 130 \$ / enfant

Majoration de 50 % du coût pour les non-résidents



Inscription Soccer U4-U8 Timbits



Les inscriptions pour le **soccer Timbits** ouvriront le **13 avril prochain**.

Nous avons hâte d'accueillir vos jeunes joueurs et joueuses pour une saison remplie de plaisir, d'apprentissage et d'esprit d'équipe!

Restez à l'affût pour le lien d'inscription et les détails à venir.
Places limitées

Le programme offre aux enfants le chandail, les shorts ainsi que les bas.

- **Âge : entre 4 et 8 ans**
- **Coût d'inscription : 40 \$**
- **Dépôt pour le chandail : 20 \$**

Au plaisir de vous voir sur le terrain!

À noter

Le démarrage de la saison sera **conditionnel à la confirmation d'un nombre suffisant d'entraîneurs bénévoles**. Vous aimeriez vous impliquer comme entraîneur(e)? Faites-nous signe! Votre implication fait toute la différence pour nos jeunes.

Les intéressés peuvent communiquer avec Émilie Lacasse par courriel à l'adresse suivante : loisir@municipalite.laconception.qc.ca ou par téléphone au 819-681-3016 poste 5408.



FÊTE DE LA PÊCHE

Cet événement offre l'occasion parfaite d'initier les enfants âgés entre 6 et 17 ans à la pêche sportive. En effet, lors de cette fin de semaine, tout le monde peut pêcher sans permis, même les adultes!

Lors de cette activité, la municipalité offrira aux enfants nouvellement adeptes un ensemble de départ incluant une canne à pêche (les quantités seront limitées – inscription à venir en mai).

Des embarcations seront disponibles sur place. N'oubliez pas votre gilet de sauvetage!



Quand : Dimanche 7 juin 2026

Heures : 7 h à 12 h

Où : Lac Boisseau
(2996 des Chênes Ouest,
La Conception)



À VENIR

BOURSE OFFERTE POUR LES FINISSANTS DE LA CONCEPTION



Dans l'objectif d'encourager les étudiants de communauté, la municipalité de La Conception offre des bourses aux finissants citoyens ayant terminé leurs études secondaires.

Pour connaître les modalités et soumettre une demande dès la fin de votre année scolaire, consultez notre site web à l'adresse suivante : www.municipalite.laconception.qc.ca/aide-financiere/

Retenez que la date limite pour s'inscrire est le vendredi 3 juillet 2026.



BOURSES D'ÉTUDES DESJARDINS

Les Caisses Desjardins sont fières d'annoncer l'ouverture de son appel de candidatures pour l'attribution de bourses destinées aux élèves finissants de secondaire 5.

Peu importe vos notes, soumettez votre candidature entre le 1^{er} et le 31 mars.

En postulant, vous êtes admissible à plusieurs programmes de bourses, dont celui de la Caisse Desjardins du Grand-Mont-Tremblant qui offre **39 bourses** pour un total de **24 700 \$** à des finissant(e)s de 5^e secondaire.

Inscription et règlement au desjardins.com/bourses



SONDAGE

MARCHÉ D'ÉTÉ

La Municipalité de La Conception souhaite évaluer la possibilité d'implanter un **marché d'été qui se tiendrait les vendredis** sur son territoire.

Afin de bien mesurer l'intérêt et la participation potentielle des citoyens, producteurs, artisans et commerçants, nous vous invitons à compléter un **court sondage en ligne** sur notre site internet dans la section loisirs.

Votre contribution est essentielle pour orienter la réflexion et évaluer la faisabilité de ce projet au bénéfice de notre communauté.

Merci de contribuer au dynamisme de La Conception !



BIBLIOTHÈQUE

La Municipalité souhaite recueillir l'opinion des citoyens concernant la bibliothèque municipale, notamment en ce qui a trait à ses heures d'ouverture.

Afin de mieux répondre aux besoins de la population et d'adapter les services offerts, nous vous invitons à prendre quelques minutes pour compléter un court sondage en ligne sur notre site internet dans la section loisirs.

Votre participation est précieuse et contribuera à orienter les décisions futures concernant l'accessibilité et le fonctionnement de la bibliothèque.

Nous vous remercions de votre collaboration.



RÉOUVERTURE DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

La Municipalité a le plaisir d'annoncer que la Bibliothèque municipale est ouverte depuis le 22 janvier dernier.

Après une période de fermeture, la bibliothèque vous accueille de nouveau avec ses collections pour tous les âges et ses espaces dédiés à la lecture et à la découverte.



Horaires

Mercredi : 13 h à 15 h 30 / 17 h 30 à 19 h 30

Vendredi : 13 h à 15 h 30 / 17 h 30 à 19 h 30

Samedi : 10 h à 12 h

LES BONNES PRATIQUES POUR L'OBTENTION D'UN PERMIS DE CONSTRUCTION OU D'UN CERTIFICAT D'AUTORISATION

Pour que votre projet se déroule sans accroc, voici quelques bonnes pratiques à suivre lors de la demande d'un **permis de construction ou d'un certificat d'autorisation** :

1. Communiquez avec le Service de l'urbanisme et de l'environnement

Présentez votre projet à un membre de l'équipe dès le départ (par courriel, téléphone ou prise de rendez-vous pour une rencontre à l'hôtel de ville). Une analyse préliminaire pourra être effectuée afin de vous guider et de vous permettre d'apporter les correctifs nécessaires **avant de finaliser vos plans**, ce qui facilite grandement le dépôt de la demande.

2. Demandez la liste complète des documents requis

Informez-vous sur les pièces à fournir et sur les démarches ou délais particuliers qui pourraient s'appliquer à votre projet. Cela vous permettra de préparer votre dossier correctement dès le départ.

3. Déposez un dossier complet

Assurez-vous de fournir tous les documents demandés, incluant le formulaire dûment rempli, ainsi que le paiement des frais d'étude de la demande.

Note : ces frais ne sont pas remboursables.

4. Patientez pendant le traitement de la demande

Le Service de l'urbanisme et de l'environnement analysera votre dossier pour assurer la conformité du projet. Les dossiers sont traités dans l'ordre de réception des demandes complètes et selon certaines procédures internes.

5. Obtenez et affichez votre permis

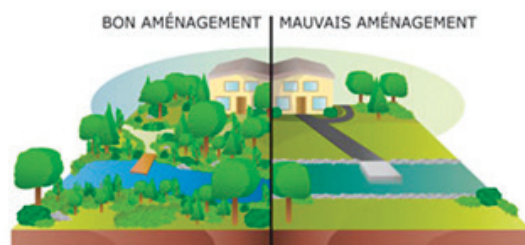
Une fois votre demande approuvée, signez le permis et affichez-en une copie sur le site des travaux, conformément aux exigences réglementaires.

6. Complétez les travaux dans les délais

Assurez-vous de terminer les travaux avant la date d'échéance indiquée sur votre permis. Si nécessaire (et si applicable), vous pouvez demander un **renouvellement avant l'expiration** pour éviter tout retard ou problème de conformité.

En suivant ces bonnes pratiques, vous facilitez le traitement de votre demande, **assurez la conformité de votre projet** et à la qualité de l'aménagement de notre Municipalité.

Vérifiez chaque année que le contenu est adéquat pour répondre à vos besoins, remplacez les piles et les réserves d'eau si nécessaire, ainsi que les aliments non périssables.



SUIVI DES BANDES RIVERAINES: AGISSONS ENSEMBLE POUR PROTÉGER NOS LACS

La Municipalité de La Conception poursuit les suivis des bandes riveraines afin de **préserv**er la **qualité de nos lacs et cours d'eau**. Si vous avez reçu un avis demandant la restauration de votre rive et que vous n'avez pas encore déposé votre demande de permis de revégétalisation, nous vous invitons à **contacter le Service de l'urbanisme et de l'environnement**. Un membre de l'équipe pourra planifier une visite sur le terrain avec un agent afin de clarifier les aspects à modifier pour assurer la conformité de votre rive et vous guider dans la procédure de dépôt de permis.

Pour prendre rendez-vous, nous vous invitons à communiquer avec Mme **Geneviève Demers** à coordination.urb@municipalite.laconception.qc.ca ou par téléphone au **819-681-3016, poste 5417**.

Les bandes riveraines en santé jouent un rôle essentiel pour nos milieux aquatiques. Elles contribuent à **stabiliser les berges**, réduire l'érosion et limiter l'apport de sédiments dans l'eau. Elles servent également de **filtre naturel**, captant les nutriments et les polluants avant qu'ils n'atteignent les lacs et autres milieux aquatiques.

Les arbres qui composent ces bandes riveraines sont particulièrement importants: ils favorisent la biodiversité, offrent un habitat pour la faune et **renforcent le sol** par leur système racinaire étendu. De plus, leur feuillage crée de **l'ombre et rafraîchit l'eau**, ce qui aide à maintenir un milieu aquatique sain pour les poissons et les autres organismes. En restaurant et en protégeant votre rive, vous contribuez à **la santé des lacs et rivières, à la beauté du paysage et à la valeur de votre propriété**, tout en participant à la protection de l'environnement pour les générations futures.

Rappel: la largeur de la bande riveraine

Pour bien protéger nos rives, il est important de savoir où elles se situent. Voici quelques points essentiels :

- **La mesure se prend à partir de la limite du littoral.** Concrètement, il s'agit de l'endroit où la végétation change: on passe de plantes qui poussent les racines dans l'eau ou dans un sol très humide (p. ex. myrique baumier, un petit arbuste très répandu au pourtour des lacs, ou le thuya occidental, communément appelé «cèdre») à des plantes plus typiques d'un terrain bien drainé. Durant la saison estivale, cette limite se trouve généralement plus loin que la limite visible du bord de l'eau.
- **La largeur de la rive est de 10 mètres (32,81 pieds)** vue de haut à partir cette limite lorsque la pente est de moins de 30 % et qu'il n'y a pas de talus de plus de 5 m de haut.
- **La largeur de la rive est de 15 mètres (49,21 pieds)** vue de haut à partir cette limite si la pente est de plus de 30 % ou s'il y a un talus de plus de 5 m de haut.
- Si vous souhaitez qu'un membre du Service de l'urbanisme et de l'environnement mesure votre bande riveraine et vous aide à préciser les limites autorisées pour votre accès au lac, **n'hésitez pas à nous contacter !**

Cette largeur permet aux plantes et aux arbres de **stabiliser la rive, filtrer les polluants et protéger la biodiversité**. Les données scientifiques recommandent généralement des bandes riveraines **plus larges** pour que les végétaux jouent pleinement leur rôle, mais ces valeurs représentent un **compromis minimal** retenu à des fins réglementaires.

Ensemble pour la santé de nos lacs

Protéger nos lacs, c'est un engagement collectif dont les retombées se voient et se ressentent pour toute la communauté. Chaque geste posé sur votre rive contribue concrètement à préserver la qualité de l'eau, la richesse de nos milieux naturels et le caractère unique de La Conception.

L'équipe municipale est à vos côtés pour vous accompagner, répondre à vos questions et vous soutenir à chaque étape de vos démarches. Ensemble, faisons de nos rives des espaces vivants, durables et conformes — pour que nos lacs demeurent une source de fierté aujourd'hui et pour les générations futures.

N'hésitez pas à nous contacter: votre participation fait une réelle différence !

Installations septiques: des suivis renforcés en 2026 pour protéger nos lacs

Depuis plusieurs années, la Municipalité de La Conception effectue des suivis concernant les installations septiques sur son territoire. En 2026, cette démarche se poursuivra, mais avec la mise en place d'une procédure plus structurée, visant à assurer une planification stratégique, un suivi cohérent des dossiers et une communication claire avec les citoyens.

Ces interventions font partie des responsabilités des Municipalités en matière d'application de la réglementation provinciale en environnement, notamment le Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r. 22). Ce règlement vise à s'assurer que les eaux usées reçoivent un traitement adéquat avant d'être rejetées dans l'environnement.

Dans ce contexte, la Municipalité souhaite mettre à jour ses informations sur les installations septiques existantes. Les inspections prévues en 2026 cibleront certaines installations plus anciennes, en particulier celles situées près des lacs. Ces milieux aquatiques sont plus sensibles aux contaminants et aux nutriments, car leur capacité de dilution est plus limitée que celle des cours d'eau à fort débit. De plus, les systèmes de traitement plus âgés sont souvent moins efficaces, puisque les normes de conception d'autrefois étaient moins adaptées aux conditions du sol et du terrain, et que les composantes peuvent se colmater avec le temps.

Un assainissement adéquat des eaux usées est essentiel pour préserver la qualité de l'eau, protéger les écosystèmes aquatiques, soutenir les usages récréatifs des lacs et contribuer au maintien de la valeur des propriétés. Lorsque requis, la Municipalité accompagnera les propriétaires concernés afin de leur présenter les résultats des inspections et les guider dans les étapes à suivre pour la mise aux normes ou le remplacement de leur installation.

Par cette démarche, la Municipalité souhaite à la fois agir de manière transparente, soutenir les citoyens et rappeler l'importance collective de protéger nos milieux naturels, au bénéfice des générations actuelles et futures.

ENVIRONNEMENT

JOURNÉE DE L'ENVIRONNEMENT

Dans le cadre du *Mois de l'arbre et des forêts*, la Municipalité fera la distribution gratuite aux citoyens et citoyennes intéressés de compost, d'arbres et possiblement de paillis sous la formule de service à l'auto.

Une station libre-service sera également disponible pour le compost. Vous devez donc avoir en votre possession vos propres pots et pelles.

Les quantités seront limitées. Premier arrivé, premier servi !

Les arbres seront offerts gratuitement par le ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF)



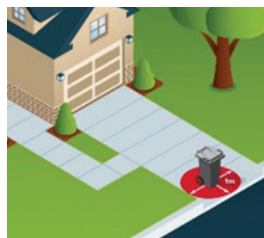
Quand : samedi 30 mai 2026

Heures : 8 h 30 à 11 h 30

Où : 2157, rue des Violettes

L'IMPORTANT DE BIEN PLACER VOS BACS POUR LA COLLECTE

La Municipalité tient à rappeler qu'il est très important, les jours de collecte des ordures ménagères, de placer votre ou vos bacs roulants sur votre propriété (pas dans la rue) pour faciliter le déneigement, les travaux de nivellement de la chaussée et ainsi éliminer les risques de bris. Les bacs roulants doivent être positionnés sur votre propriété dans votre entrée charretière, et non sur la voie publique.



Prendre note également que le camion de collecte possède un bras télescopique permettant de prendre un bac, et ce, à l'intérieur de 3 mètres (10 pieds) de distance.

IMPORTANT

Placer le ou les bacs en bordure de rue, dans l'entrée, après 18h la veille du jour de la collecte. Si vous ne pouvez déplacer vous-même le ou les bacs, demandez à un ami ou un voisin de les déplacer pour vous.

Vous pouvez consulter le règlement numéro 06-2018 concernant la collecte des matières résiduelles sur le site Internet de la Municipalité à l'adresse suivante :

www.municipalite.laconception.qc.ca/wp-content/uploads/2021/07/Reglement-06-2018-concernant-la-collecte-des-matieres-residuelles.pdf

RESSOURCES HUMAINES

ÉQUIPE ADMINISTRATIVE À VOTRE SERVICE !

Josiane Alarie, poste 5401

Directrice générale et greffière-trésorière
direction@municipalite.laconception.qc.ca

Claude Piché, poste 5402

Directrice des finances et greffière-trésorière adjointe
finances@municipalite.laconception.qc.ca

Mélanie Audet, poste 5400

Adjointe exécutive - Technicienne comptable
info@municipalite.laconception.qc.ca

Brigitte Dubuc, poste 5403

Adjointe exécutive - Service du greffe
greffe@municipalite.laconception.qc.ca

Ariane Brisson, poste 5406

Directrice du service de l'urbanisme et environnement
direction.urb@municipalite.laconception.qc.ca

Geneviève Demers, poste 5417

Coordonnatrice en urbanisme et environnement
coordination.urb@municipalite.laconception.qc.ca

Laurent Primeau, poste 5414

Inspecteur en urbanisme et environnement
urbanisme1@municipalite.laconception.qc.ca

Marie-Josée Geoffrion, poste 5405

Inspectrice en urbanisme et environnement
urbanisme@municipalite.laconception.qc.ca

André Lavoie, poste 5404

Directeur des services techniques et directeur général adjoint
techniques@municipalite.laconception.qc.ca

Dave Champagne, poste 5410

Contremaître
contremaitre@municipalite.laconception.qc.ca

Émilie Lacasse, poste 5408

Service des loisirs, de la culture et des activités communautaires
loisirs@municipalite.laconception.qc.ca

Manuela Erba-Brassard et Danièle Rochon, poste 5409

Responsables de la bibliothèque
biblio@municipalite.laconception.qc.ca

EMPLOIS DISPONIBLES

Nous recherchons activement un candidat ou une candidate pour les postes suivants :

Camp de jour *La Toupie* :

- ✓ Animateurs(trices)
- ✓ Accompagnateur(trice) spécialisé(e)

Pour postuler et consulter une offre d'emploi, visitez notre site internet dans la section « Travailler à La Conception » à l'adresse suivante :

www.municipalite.laconception.qc.ca/emploi/

Offres d'emploi
Camp de jour
Été 2026

Animateurs(trices)
Salaire entre 19,03\$ et 19,80\$

Accompagnateur(trice) spécialisé(e)
Salaire entre 21,69\$ et 22,56\$

* Les salaires indiqués incluent les bénéfices marginaux *

Pour soumettre ta candidature: loisirs@municipalite.laconception.qc.ca
819-681-3016 poste 5408